



Demande de certificat de nationalité française

Par **Ikram**, le **17/11/2010** à **19:45**

Bonjour.

Je suis Abennaceur Zaoui né 15/1/1957 à Oujda Maroc . J'ai déposé ma demande de certificat de nationalité française. Je suis né au Maroc et j'ai préservé ma nationalité française jusqu'en 1963. J'ai demandé la réintégration en 2008 aux tribunaux d'instance des Chateaux des Rentiers, Paris 13, pièces jointes jugement déclaratif de copies intégrales + acte de naissance, sujet français fournis par l'état civil marocain. j'ai reçu une réponse négative. Je voudrais bien savoir le motif du refus et la procédure pour un recours.

Mes salutations les plus distinguées

Par **mimi493**, le **17/11/2010** à **21:21**

On ne demande pas sa réintégration dans la nationalité française au tribunal d'instance. Vous devez faire un dossier au Consulat et la réintégration se fait par décret (comme la naturalisation).

Pour qu'une réintégration soit possible, il faut :

- avoir été Français
- avoir conservé des liens avec la France (attachés culturels, familiaux etc.)

Au TI, on demande un certificat de nationalité française quand on est déjà Français. Le motif du refus du certificat est indiqué sur le dit refus. Dans votre cas, c'est que vous n'êtes pas Français (puisque vous voulez la réintégration)